

Règlement

« La Scène Tremplin Corrèze »

La Scène Tremplin Corrèze est impulsée par le Conseil départemental de la Corrèze et Festival Production organisateur du Lovely Brive Festival.

L'objectif de ce partenariat est de dénicher les jeunes talents corréziens et de les aider à grandir, leur donner de la visibilité, les amener vers le professionnalisme et se produire devant un large public de festivaliers.

La Scène Tremplin Corrèze s'adresse à tous les artistes ou groupes **corréziens réalisant leurs propres compositions** et appartenant à un univers musical varié : pop, rock, électro, hip hop, chansons...

Les artistes ou groupes sélectionnés se produiront lors du Lovely Brive Festival sur « **La Scène Tremplin Corrèze** » située dans le village du Lovely Brive Festival. Ce tremplin aura lieu le **dimanche 20 juillet 2025**.

DATES DE L'OPÉRATION :

La « Scène Tremplin Corrèze » s'articule autour de ces 5 périodes :

- 1- 8 janvier – 29 janvier 2025 inclus : Appel et dépôt des candidatures
- 2- Début février : écoute des candidatures avec un jury 100% corrézien
- 3- 12 février 2025 : Annonce des groupes retenus lors d'une conférence de presse (3 groupes/projets)
- 4- À partir du 5 mars : début de l'accompagnement des candidats/groupes retenus.
- 5- Audition sur la scène Tremplin Corrèze du Lovely Brive Festival pour les 3 groupes sélectionnés, le 20 juillet 2025.

La présence des groupes retenus est obligatoire sur les dates ci-dessus – points 3 à 5.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'artiste / le groupe doit résider obligatoirement en Corrèze (au moins un membre).

Tout artiste ou groupe souhaitant participer à la sélection devra déposer un dossier de candidature du 8 au 29 janvier 2025 inclus sur la plateforme www.jeunestalents.correze.fr

Un dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- 1- Un son de 3 titres minimum en MP3 - Obligatoire
- 2- Une présentation 2/3 lignes (max) de l'artiste ou du groupe - Obligatoire
- 3- Une fiche technique – Optionnel
- 4- Une photo ou un visuel de l'artiste ou du groupe - Obligatoire
- 5- Un lien vidéo de l'artiste ou du groupe (lien Youtube ou Vimeo ou Dailymotion) - Optionnel

Les groupes qui souhaitent s'inscrire peuvent le faire dans la limite de 5 membres par groupe (l'espace scénique disponible sur le Lovely Brive Festival 2025 ne permet pas d'accueillir une formation plus importante).

L'artiste ou le groupe autorise le Département de la Corrèze et Festival Production à utiliser le kit promotionnel (bios et photos) livré lors de la candidature à des fins promotionnelles (programme...). Si toutefois, ce kit était utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation sera préalablement faite à l'artiste ou au groupe.

Tout dossier reçu hors date (après le 29/01/2025 17h00) ne sera pas consulté.

ORGANISATION DES SÉLECTIONS :

Suite aux écoutes de présélections faites par un jury composé de membres de 6Team Prod et Festival Production, **3 groupes ou artistes** seront retenus.

Les trois artistes ou groupes se produiront devant le public du Lovely Brive Festival et le jury du Tremplin Corrèze composé de :

- 2 personnes du Conseil Départemental
- 1 partenaire de l'événement
- 1 partenaire de la Radio France Bleu Limousin
- 1 personne de 6Team Prod

Ces cinq personnes seront les jurys de sélection du gagnant de la Scène Tremplin Corrèze 2025.

La prestation effectuée le dimanche 20 juillet durera **40 minutes (changement de plateau inclus) donc 25-30 minutes de set soit 3 à 4 titres**. Un contrat sera établi entre Festival Production et l'artiste ou le groupe.

RÉCOMPENSES :

Suite à la délibération du jury, le gagnant de l'édition 2025 de la Scène Tremplin Corrèze aura l'opportunité de se produire lors du Lovely Brive Festival 2026 (**sur une des scènes du festival**). Pour ce faire, une représentation sera assurée par le Gagnant lors de l'Édition 2026 du Lovely Brive Festival :

- Soit dans le cadre d'un contrat de cession des droits de représentation, dont le prix de cession sera de 1 000 € HT,
- Soit par embauche directe de l'Artiste/Groupe par Festival Production au moyen d'un contrat de travail, dont le montant total du salaire toutes charges comprises sera de 1 000 €.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, et notamment du fait du contexte sanitaire, l'édition du Lovely Brive Festival n'a pas lieu, la prestation scénique du gagnant serait alors reportée à l'édition suivante du Lovely Brive Festival.

Le groupe ou l'artiste arrivé en deuxième position, gagnera la somme de 500 € en chèque, offert par le constructeur de maisons individuelles « Maisons BABEAU-SEGUIN ».

Le groupe ou l'artiste arrivé en troisième position gagnera la somme de 300 € en chèque, offert par Le Conseil Départemental de la Corrèze.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET ENGAGEMENTS DES ARTISTES :

Les groupes sélectionnés pour participer à la Scène Tremplin Corrèze le 20 juillet 2025 seront accompagnés entre le 5 mars et juillet 2025 pour travailler leurs projets.

Les artistes seront sélectionnés et les gagnants désignés par le Jury, qui effectuera ses choix souverainement, en toute indépendance.

Les choix du Jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, ce que les Participants acceptent d'ores et déjà expressément.

Les groupes et artistes retenus pour le Tremplin Corrèze 2025 s'engagent, dans leur communication personnelle notamment sur les réseaux sociaux à citer le fait qu'ils sont accompagnés dans le cadre du dispositif de la Scène Tremplin Corrèze et à mentionner dans leurs publications les comptes du Conseil départemental de la Corrèze et de Festival Production/Lovely Brive Festival.